

PROJET DE RÈGLEMENT 2021-09-09-02

Modifiant le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2019-09-09

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, lors de la séance ordinaire tenue le 12 avril 2021, le conseil de la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon a adopté le projet de règlement #2020-09-09--02 modifiant le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2019-09-09, dont l'effet est modifié les objectifs et critères.

Ce projet ne contient pas des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

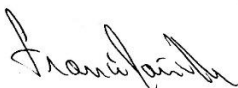
Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, situé au 750, rue Principale à Saint-Cléophas-de-Brandon, du lundi au Jeudi, de 9 à 15 heures. De plus, une demande pour l'obtention d'une copie informatique peut être acheminée par courriel : dg@st-cleophas.qc.ca

Toute personne intéressée de la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon peut transmettre des commentaires écrits pendant une période de 15 jours suivant la publication du présent avis, soit jusqu'au 5 mai 2021, inclusivement. Ces commentaires seront soumis au conseil municipal préalablement à l'adoption du règlement.

Les commentaires écrits peuvent être transmis par courriel, être déposés dans la boîte de réception du courrier du bureau municipal ou par la poste aux coordonnées suivantes :

Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon
750, rue Principale
Saint-Cléophas-de-Brandon (Québec) J0K 2A0
Courriel : dg@st-cleophas.qc.ca

Fait et donné à Saint-Cléophas-de-Brandon, ce 12e jour d'avril 2021



Francine Rainville
Directrice générale, secrétaire-trésorière